

- rendre effectif le droit aux vacances pour tous
- explorer les pistes du "voyager autrement" éthiques, durables et équitables
- agir en toute légalité

### L'adhésion La force d'un réseau

L'adhésion est ouverte à toute structure associative, comités d'entreprise, CCAS... qui organise des voyages ou souhaite favoriser le départ en vacances. Elle permet de profiter de l'extension des garanties, immatriculation, portées par l'Union, et de bénéficier des prestations et services organisés par Destination Partage.

### Ils nous font confiance

Début 2012, 110 CE, COS et associations avaient déjà rejoint l'union Destination Partage, parmi lesquels

CE Alcatel  
CE Arcelor Mittal Fos  
CE Ascometal Florange  
COS de Brest  
CCE Conforama  
CCE Crédit du Nord  
CE Dassault  
CE France Télécom  
CE INRS  
CE Le Parisien  
CIC Lyonnaise de Banque  
CE Michelin  
CE MSA Cœur de Beauce  
CCE Société Générale  
CE Thales  
CCE Total  
CE Valdrome  
Association Découvrir Autrement  
Amicale du Personnel de la Ville de Melun  
Association des retraités de Thales  
Association Vacances Autrement  
Union régionale des retraités CFDT de Franche-Comté  
Union régionale des retraités CFDT d'IDF



### L'immatriculation Tourisme Agir en toute légalité

L'organisation de voyages, est régie par Le Code du Tourisme. Il impose à tous les CE et à tous les organismes à but non lucratif qui proposent des voyages à leurs ayants droits, une immatriculation délivrée par « Atout France ». Les conditions pour l'obtenir sont difficiles à réunir et très onéreuses.

Adhérer à Destination Partage permet de bénéficier, par extension, de sa propre immatriculation, et donc d'être en règle avec la loi pour un coût raisonnable.

Tous les organismes ayant une per-

sonnalité juridique propre (CCE, CER, CE, Associations sportives etc.) sont tenus aux mêmes obligations.

Est considéré comme organisateur de voyage celui qui apporte son concours à sa réalisation ou en encaisse le prix. Pour les comités d'entreprise, le coût de votre adhésion à Destination Partage doit être pris en charge par l'Employeur. Nous mettons une attestation à votre disposition sur simple demande.

(Réf. Code du Tourisme: Articles L211-1, L211-16, L211-23. Code du Travail Art. R2323-34)

### Extraits des statuts

Destination Partage est une union de comités d'entreprise, d'associations et d'organismes à but non lucratif. Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents la possibilité de « partager, réfléchir, agir ensemble » dans le but d'élaborer une politique de vacances et voyages dont l'attractivité repose notamment sur des valeurs de solidarité, d'éthique, de développement durable et de leur permettre de remplir les conditions légales pour intervenir en conformité avec le Code du Tourisme.

Destination Partage entend ainsi privilégier les actions suivantes:

- Disposer des compétences professionnelles requises dans le domaine des activités touristiques à vocation sociale,
- Développer des lieux d'échanges, de partage et de réflexion entre ses adhérents,
- Développer des moyens d'information et de formation,
- Mutualiser et rendre accessibles pour

ses adhérents les conditions leur permettant d'exercer leur activité d'opérateur de voyages, dans les conditions exigées par leur objet social,

- Remplir les conditions nécessaires pour l'obtention de l'Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours ainsi que les garanties liées aux voyages, afin de permettre aux adhérents d'en bénéficier s'ils le souhaitent,

- Favoriser et organiser en partenariat avec des prestataires du tourisme associatif à vocation sociale des voyages et des séjours touristiques ou professionnels en faveur des ayants-droits des adhérents.

### Vie de l'association

L'AG du 4 novembre a validé le plan d'action 2012 et a procédé à l'élection d'un conseil d'administration constitué de CE et associations représentatifs de ces orientations dans leur diversité et leurs choix d'une politique vacances. Prochaine réunion du CA: 5 avril 2012

# PARTIR TOUS ET PARTIR MIEUX

[www.destinationpartage.fr](http://www.destinationpartage.fr)



Une union de CE et d'associations  
pour réfléchir et agir autour des politiques vacances

en partenariat avec